



MGV/DO  
N°24-053-DIF

## DECISION

### PORTANT CONCLUSION D'UN CONTRAT DE LOCATION LE MAIRE DE LA VILLE D'OBERNAI,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
- VU la Délibération du Conseil Municipal N° 035/03/2020 du 24 mai 2020 statuant sur les délégations permanentes du Maire ;
- VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L 2121-1 et L 2122-1 à L 2122-3 portant sur l'utilisation du domaine public ;
- VU la demande formulée par **l'association 13° Sens OBERNAI** ci-après désigné le preneur, représenté(e) par sa Présidente **Madame Lucia MARZANO – Rue Athic – 67210 OBERNAI** ;

## DECIDE

### Article 1 :

De mettre à la disposition du preneur la **Salle des Fêtes** située - Rue de Sélestat - 67210 OBERNAI

- Objet : **Festival Pisteurs d'Etoiles 2024**
- Date de mise à disposition : **Du vendredi 26 avril au lundi 6 mai 2024**
- Redevance : **Néant**
- Charges : **Décompte des charges réelles**


### Article 2 :

Les conditions générales et particulières seront précisées dans la convention signée à cet effet.

Fait à OBERNAI, le 8 avril 2024

Bernard FISCHER



  
Maire d'Obernai  
Conseiller Régional

*Le Maire certifie que la présente décision revêt un caractère exécutoire et qu'elle a été publiée sur le site internet de la Ville d'Obernai en date du*